

Newsletter 2011/04 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 28 avril 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter d'avril dont le sommaire est le suivant:

01 Empêchements d'observer des délais en raison de la catastrophe naturelle au Japon
02 Exposé dans la série ip@6 le 11 mai 2011 à Berne

01 Empêchements d'observer des délais en raison de la catastrophe naturelle au Japon

L'IPI va tenir compte des conséquences dramatiques de la catastrophe naturelle au Japon, lors des différentes procédures relatives aux droits de propriété industrielle, dans le cadre des possibilités offertes par la loi. Tel est notamment le cas pour l'examen des demandes qui suivent:

- **Prolongation de délais:** les délais qui ne sont prescrits ni par une loi, ni par une ordonnance peuvent être prolongés par l'IPI sur demande ([art. 12 LBI](#), [art. 22 PA](#)).
- **Poursuite de la procédure:** sur demande et à des conditions déterminées, certains délais peuvent être prolongés indépendamment de la raison pour laquelle ils n'ont pas été observés ([art. 46a LBI](#), [art. 41 LPM](#), [art. 31 LDes](#)).
- **Réintégration en l'état antérieur:** en raison de la situation actuelle au Japon, un demandeur, déposant ou titulaire d'un droit de propriété industrielle peut, sur demande, être réintégré en l'état antérieur lorsqu'il a été empêché, sans sa faute, d'observer un délai. L'IPI doit vérifier au cas par cas si les conditions sont remplies. Les conditions exactes et le champ d'application de la réintégration en l'état antérieur sont réglés par les dispositions légales suivantes:
 - pour les brevets d'invention: [art. 47 LBI](#);
 - pour les marques, designs et topographies: [art. 24 PA](#).

02 Exposé dans la série ip@6 le 11 mai 2011 à Berne

Le 11 mai 2011, Bernard Volken tiendra, dans le cadre de la série ip@6, un exposé à l'hôtel Kreuz à Berne sous le titre «Enregistrer ses marques, ses brevets et ses designs, c'est bien! Les défendre avec efficacité, c'est mieux!» (en allemand). Pour des informations supplémentaires, cliquez [ici](#).

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>